

GUIDE PRATIQUE :

Le kite et Natura 2000

Fédération Française de Vol Libre

ffvl@ffvl.fr

Version n°1 / Janvier 2011



Ce guide a été réalisé par la **Commission nationale des espaces de pratique de la FFVL**, sous la coordination de Matthieu Lefeuvre (CTN à la FFVL), de Gaby Pucci (représentant kite de cette commission) et en collaboration avec Laure Collin (Ecole Nationale de Voile et de Sports Nautiques).

L'objet de ce document est de fournir aux responsables de structures (clubs, écoles, ligues et comités) des informations simples afin de mieux comprendre le dispositif Natura 2000 qui peut parfois impacter la gestion de nos activités. L'enjeu est donc de sensibiliser les acteurs du kite à un des divers dispositifs destinés à la protection des espaces naturels.



Kite



Fédération Française de Vol Libre
Delta - Parapente - Cerf-volant - Kite



1) Qu'est ce que Natura 2000 ?

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un réseau de sites écologiques dont l'objectif principal est de favoriser le maintien de la biodiversité, **tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable**. Cet objectif peut requérir le maintien ou l'encouragement d'activités humaines adaptées. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.



L'Europe laisse aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires. Ainsi, le mode de gouvernance à la française se traduit en principe par une organisation des rôles respectifs, par un partage des responsabilités entre l'Etat, les élus locaux et les contractants, par l'attention portée à la concertation et aux partenariats à toutes les échelles et à toutes les étapes du projet. Tous les acteurs concernés ont donc une place légitime dans ce dispositif.

Pour atteindre les objectifs de Natura 2000, l'Europe s'est dotée de deux directives qui encadrent la constitution d'un réseau de sites : la directive « Oiseaux » dont découlent les zones de protection spéciale (ZPS) et la directive « Habitats Faune Flore » dont découlent les zones spéciales de conservation (ZCS). Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000. 181 espèces et sous-espèces sont ciblées par la directive « Oiseaux », 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales sont ciblées par la directive « Habitats ».

Le déploiement du réseau Natura 2000 sur le domaine maritime est plus récent. Les sites ont été désignés et il s'agit désormais d'entrer dans la phase de leur gestion.

2) Sur le plan opérationnel, en quoi consiste Natura 2000 ?

Le comité de pilotage (COPIL) :

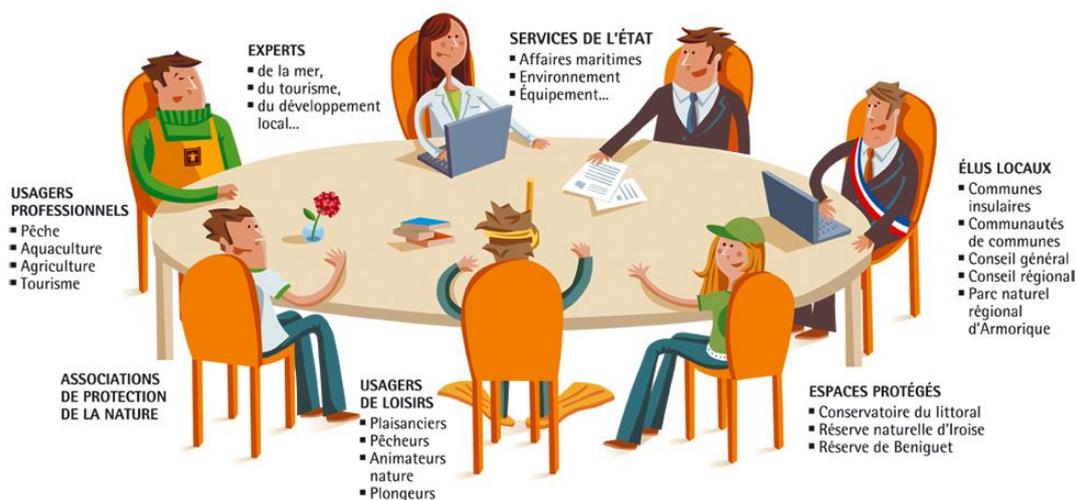
Les objectifs du site Natura 2000 sont définis par le **comité de pilotage (COPIL)** qui est l'organe privilégié d'échanges et de concertation. Constitué à l'initiative du préfet pour chaque site Natura 2000 (et le préfet maritime pour les sites en mer), ce comité permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles, sociales, sportives... Cette participation effective permet d'envisager les solutions et mesures concrètes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs.



Fédération Française de Vol Libre
Delta - Parapente - Cerf-volant - Kite



Composition du comité de pilotage :



Le COPIL organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées dans le document d'objectif (DOCOB).

Le document d'objectifs (DOCOB) :

Le COPIL conduit l'élaboration du **document d'objectifs (DOCOB)** du site Natura 2000. Le DOCOB, qui est issu d'un processus de concertation, est un acte administratif approuvé par le préfet.

Il définit pour chaque site Natura 2000, **un état des lieux écologique, un diagnostic des activités humaines, des enjeux et des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre**. En principe, il prévoit une large **prise en compte des activités socio-économiques** au travers de la phase de gestion et permet ainsi d'assurer leur sauvegarde conformément à l'esprit de la directive « habitats faune flore ».

La mise en œuvre du DOCOB peut aussi passer par l'adhésion volontaire à des chartes d'engagements, des contrats de gestion pluriannuels et établir un lien avec des mesures particulières ou en application de dispositions législatives, réglementaires et administratives, notamment celles relatives aux parcs nationaux, aux réserves naturelles, aux biotopes, aux sites classés ou encore à la police de la nature.

Un bilan et une révision du DOCOB est prévue tous les 6 ans. Le DOCOB est tenu à la disposition du public dans les mairies concernées.

L'opérateur natura 2000

Dans la mesure où le COPIL est dépourvu de la personnalité morale et de toute capacité juridique, une structure que l'on appelle « **opérateur** » est désignée pour assurer les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'élaboration du DOCOB. Cette structure peut être une collectivité territoriale ou un tout autre organisme.



3) Ou trouver de l'information complémentaire ?

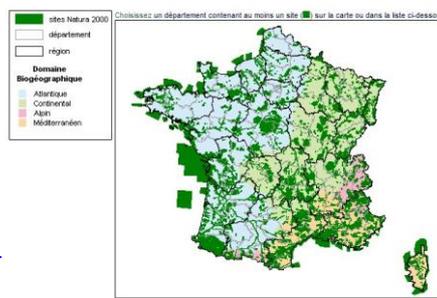
De la même manière, pour la phase de mise en œuvre du DOCOB, une structure que l'on appelle « animateur » est désignée afin d'assurer l'animation, l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets.

- Dispositif Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>
- Rubrique Natura 2000 de la FFVL : <http://kite.ffvl.fr/node/2462>
- Informations complémentaires sur les outils juridiques pour la protection des espaces naturels : http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/?arbo=les_fiches&sel=alpha&val=1

4) Le spot de kite est-il situé à l'intérieur d'une zone natura 2000 ?

Pour connaître la situation exacte d'une zone, un outil cartographique en ligne permet de **visualiser le périmètre Natura 2000 et donc de faire un parallèle avec le spot concerné** :

http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/id_xreg.html#carto



Une fois le site Natura 2000 identifié, cet outil cartographique permet ensuite de connaître le type de protection concerné : zone de protection spéciale (protection des oiseaux) / zone spéciale de conservation (protection des habitats, de la faune et de la flore).

5) Sur le site concerné, quels sont les enjeux pour le kite ?

Le kite n'est naturellement **pas toujours impacté de la même manière selon la zone Natura 2000 concernée**. Il peut d'ailleurs ne pas être impacté par ce dispositif et être simplement porteur d'une approche d'un sport écologique, furtif, utilisant la force du vent et non motorisé.

Dans tous les cas, il convient de **se rapprocher de la commune concernée** et de prendre connaissance du DOCOB, d'échanger avec l'opérateur afin de connaître les éventuels problématiques pour le kite face aux exigences du site Natura 2000.



6) Quel est l'interlocuteur du site Natura 2000 ?

Pour connaître l'opérateur du site Natura 2000 concerné, la nature des travaux en cours, le contenu du DOCOB, etc., **le meilleur moyen est de contacter la commune** concernée par le site Natura 2000 (la commune peut elle-même être l'opérateur du site).

En second lieu et si nécessaire, des informations complémentaires peuvent également être obtenues auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de votre région : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Liste-des-22-DREAL.html>

La prise de contact avec la commune permettra notamment d'obtenir des informations au sujet :

- Du périmètre du site Natura 2000 désigné
- Des représentants membres du comité de pilotage
- Des problèmes et/ou enjeux identifiés notamment en kite
- Du niveau d'avancement du site Natura 2000 : périmètre désigné, opérateur désigné, réunions de travail thématiques (par exemple sur les activités nautiques) et de concertation, rédaction du DOCOB, mise en œuvre des mesures de gestion définies à travers le DOCOB, phase d'évaluation et de bilan des mesures mises en œuvre...

La première prise de contact avec la commune ou les interlocuteurs chargés de la mise en œuvre du site Natura 2000 concerné sera donc l'occasion de **prendre la mesure des enjeux** pour notre activité, si enjeux il y a. En fonction des problématiques, des réunions thématiques pourront avoir lieu afin de débattre sur les mesures de gestion possibles qui seront retenues dans le DOCOB.

7) Quel rôle et quelle action pour la structure de kite concernée ?

Chaque zone Natura 2000 est évidemment particulière et possède ses propres spécificités et enjeux. Il est donc impossible d'établir une doctrine générale en matière d'approche du kite à travers ce dispositif. Néanmoins, il existe **plusieurs bonnes pratiques** de gestion du kite qui ont été formalisées au sein de certains DOCOB que la commission nationale des espaces de pratique tient à disposition des structures affiliées.

Dans tous les cas, il semble important **d'éviter la politique de la chaise vide** surtout lorsque des enjeux semblent demeurer pour notre activité et ce dans toutes les phases de la vie du site (diagnostic et production du DOCOB, mise en œuvre des mesures de gestion, suivi et évaluation).



Il paraît utile de **ne pas négliger la phase de diagnostic du DOCOB** qui au-delà de dresser un état des lieux de l'organisation du kite sur le site, doit aussi tenir compte des **aspects éducatifs et socio-économiques** de cette activité (vie associative, emploi, tourisme, retombées locales...).

Les réunions de travail seront importantes car elles permettent d'échanger et d'aborder notamment les mesures de gestion et d'aménagements envisageables pour l'organisation de la pratique du kite à travers le site et le futur DOCOB : charte d'engagement, code du pratiquant, sensibilisation et information du public, accès au spot, zones à éviter...). En amont de ces réunions, il convient donc de **préparer un argumentaire** et de prendre connaissance des impacts connus du kitesurf sur le milieu naturel.

C'est donc aussi l'occasion de **valoriser les engagements et les outils que la FFVL met à disposition** de ses structures affiliées. Ces outils contribueront ainsi à fournir des éléments de repères et à faciliter l'élaboration de l'argumentaire :

Code du pratiquant sports nature du kite'pass : <http://kite.ffvl.fr/node/2462>

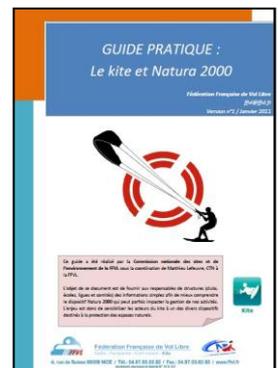
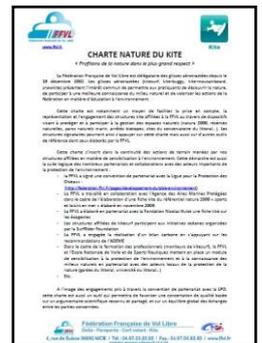
Charte nature du kite : <http://kite.ffvl.fr/node/2462>

Guide Pratique le kite et Natura 2000 : <http://kite.ffvl.fr/node/2462>

Convention de partenariat entre la FFVL et la LPO : <http://federation.ffvl.fr/pages/developpement-durable-environnement>

La Fiche kite « écogestes » de la fondation Nicolas Hulot : <http://federation.ffvl.fr/pages/developpement-durable-environnement>

Module de formation sur la connaissance du milieu naturel (Formation BPJEPS « glisses aérotractées ») : <http://www.envsn.fr/>



8) Illustrations : le kite identifié à travers des DOCOB Natura 2000

Vous trouverez ci-dessous à titre d'exemple, une liste non-exhaustive de certains DOCOB Natura 2000 dans lequel le kite est identifié. Il est à noter que certains de ces DOCOB sont en cours d'élaboration, par conséquent, les éléments liés par exemple à la mise en œuvre des mesures de gestion ne sont pas systématiquement relatés.



- **DOCOB Natura 2000 « étang de Thau » :**

http://smbt.teledetection.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=69&Itemid=202

- **DOCOB Natura 2000 « Anse de Goulven, Dunes de Keremma »:**

http://www.maisondesdunes.org/images/mission/natura/DOCOB%20PROVISOIRE%2020_01_10.pdf

- **DOCOB Natura 2000 « étang de La Palme » :**

http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=1121

- **DOCOB Natura 2000 « estuaire de l'Orne » :**

Document disponible sur demande auprès de la commission nationale des espaces de pratique.

9) Quel est le rôle de la commission nationale des espaces de pratique ?

La commission nationale des espaces de pratique de la FFVL tient à disposition des outils complémentaires élaborés en partenariat, comme par exemple le « référentiel pour la gestion des sites Natura 2000, sports et loisirs en mer » de l'Agence des Aires Marines Protégées, la fiche impact et gestion du kite dans les espaces naturels sensibles...

Afin de rendre son action efficace et pertinente, la commission nationale des espaces de pratique entretient des relations régulières avec les principaux acteurs de la protection du littoral (ministère des sports, conservatoire du littoral, Agence des Aires Marines Protégées, Rivages de France, Ligue de Protection des Oiseaux, Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, CNOSF, services des affaires maritimes...). Ces relations sont essentielles afin de suivre au plus près les évolutions et problématiques actuelles mais aussi d'engager des collaborations plus étroites comme par exemple avec la LPO.

Le travail de veille de cette commission est également important car il vise notamment à référencer les diverses expériences et bonnes pratiques en matière de gestion du kite à travers des espaces naturels sensibles. Ce travail permet ainsi de développer une expertise adaptée au service des structures de la FFVL et de leurs représentants.

Cette commission élabore également des outils, des guides pratiques et des informations régulièrement mises en ligne sur la rubrique site de kite de la FFVL : <http://kite.ffvl.fr/actus-sites-de-kite>

Enfin, cette commission joue un rôle fondamental d'**appui technique** (explications, conseils, aide à la constitution d'un argumentaire, stratégie...) au sujet des problématiques de sites y compris pour les questions liées à Natura 2000. Cet accompagnement destiné aux représentants des clubs et des écoles **s'appuie également sur les responsables sites des comités départementaux et des ligues.**



Fédération Française de Vol Libre
Delta - Parapente - Cerf-volant - Kite



Renseignements complémentaires :

- Informations sur les outils juridiques de protection de l'environnement en France : http://bibliothequeenligne.espaces-naturels.fr/outilsjuridiques/?arbo=les_fiches&sel=alpha&val=1
- Actualités des sites de kite : <http://kite.ffvl.fr/actus-sites-de-kite>
- Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>
- Site de la Commission européenne : <http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/>



Fédération Française de Vol Libre
Delta - Parapente - Cerf-volant - Kite

